



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/449
19 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 46 de l'ordre du jour provisoire*

ASSISTANCE AU DÉMINAGE

Lettre datée du 18 septembre 1995, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent d'Israël auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer qu'au cours des débats de la Réunion internationale sur le déminage qui s'est tenue du 5 au 7 juillet 1995 à Genève, le représentant de l'Égypte a fait une déclaration selon laquelle, avant d'évacuer la péninsule du Sinaï, Israël n'aurait pas remis à l'Égypte les cartes indiquant l'emplacement des champs de mines dans les zones évacuées.

Je tiens à porter à votre attention qu'Israël a abordé la question avec le Gouvernement égyptien et qu'à la suite de ces contacts, Israël a reçu l'assurance que le contenu et l'esprit de la déclaration faite à Genève ne correspondaient pas à la position du Gouvernement égyptien et que l'Égypte n'avait à cet égard aucun sujet de plainte à l'encontre du Gouvernement israélien.

Il convient de souligner en outre qu'Israël s'est conformé, en ce qui concerne la question du déminage dans le Sinaï, aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 6 de l'annexe 1 du Traité de paix entre Israël et l'Égypte.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Gad YAACOBI

* A/50/150.